

**OPINIONS****URGENCES ECOLOGIQUES ET SOCIALES : LA SOCIETE CIVILE EST PRETE A PASSER A L'ACTION**

N. PEDERSEN, J.-P. MOATTI, B. LAVILLE ET P. JAHSHAN



[TRIBUNE] La transition écologique et sociale ne peut se faire sans la mobilisation de la société civile. Pour garantir cohérence et efficacité, il faut structurer de véritables "communautés d'action" : un modèle d'action infiniment plus puissant que le modèle prévalant d'impact isolé, dans l'esprit des objectifs de développement durable de l'ONU.

Qui se demande encore si la maison brûle ? Les derniers épisodes climatiques qui secouent la planète illustrent l'urgence climatique et ses conséquences sociales. Le temps du seul diagnostic est révolu. La démission de Nicolas Hulot, pourtant héraut de l'écologie adoubé de tous, jusqu'au président de la République, traduit l'insuffisance des modes d'action traditionnels de l'État face à un phénomène qui dépasse la seule action publique. La dimension de la crise est immense et la transition écologique ne s'incarne ni ne se décrète seulement du sommet de l'État. Autant que l'affaire de tous, l'écologie est l'affaire de chacun. Puisqu'il s'agit de protéger notre bien commun, agissons communément.

Il y a pourtant partout des acteurs - d'ailleurs pionniers - et prêts à s'engager : les associations, les



fondations, les collectivités locales, les entreprises, les chercheurs, les institutions d'aide au développement et les citoyens. C'est la multitude d'acteurs qui détient les solutions concrètes et innovantes pour préserver les fondamentaux de notre société. Forte de plus de 13 millions de bénévoles, au côté de plus de 3 millions d'entreprises, la société civile est prête à se mobiliser pour le sujet d'intérêt général absolu que représente désormais l'urgence écologique.

L'AGENDA 2030, UNE FEUILLE DE ROUTE MONDIALE

Il existe un cadre pour l'action, accessible à chacun, à son échelle : l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies, structuré par 17 objectifs de développement durable (ODD) et sa clef de voûte, le partenariat. Quelles que soient les limites des ODD, ils ont le mérite d'offrir une feuille de route mondiale que chacun peut décliner, et ainsi s'inscrire dans un collectif local qui génère des résultats concrets et palpables.

Partout dans les territoires, et en particulier dans le champ de l'économie sociale et solidaire, des communautés d'actions sont à l'œuvre. Pôles territoriaux de coopération économique, sociétés coopératives d'intérêt collectif, innovation sociale ouverte et responsable, alliances science et société, partenariats public-privé équitables, etc. Ces formes émergentes d'action collective menée conjointement par plusieurs acteurs indépendants les uns des autres, réunissent cinq conditions :

- Un plan d'action fondé sur une vision commune de l'enjeu et des objectifs ;
- Un dispositif d'évaluation et de suivi partagé ;
- Des activités distinctes mais cohérentes et non concurrentes ;
- Un dispositif de communication permanente entre les acteurs ;
- Une gouvernance et un accompagnement structurés.

L'ÉCOLOGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE NE PEUVENT PLUS ÊTRE UNE AFFAIRE PARTISANE

L'intensité de la crise a cruellement changé notre rapport au monde. Ces nouvelles méthodes de collaboration ouvrent un horizon pour accompagner les transitions et bâtir un futur désirable.

L'écologie et le développement durable ne peuvent plus être une affaire partisane, car ce ne sont plus des options parmi d'autres, mais bien des choix prioritaires qui doivent s'imposer tant dans les politiques publiques que dans nos arbitrages quotidiens. Les ODD nous offrent un langage commun. Passons à l'action ! C'est en faisant ensemble et en nous faisant confiance, que nous pourrons collectivement sauver ce qu'il est encore temps de l'être.

Par Nils Pedersen, président de la Fonda, Jean-Paul Moatti, président-directeur général de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), Bettina Laville, présidente du Comité 21 et Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif.